

REPRENONS LE MOUVEMENT DE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET INSTAURONS LE REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE

Pour masquer ses échecs en matière d'emploi, le gouvernement tente de faire croire que les soi-disant « rigidités » du marché du travail sont responsables du chômage. Mais ces vieilles lunes libérales, distillées par le MEDEF pour défendre les intérêts des actionnaires, diminuer les salaires et allonger le temps de travail sont des recettes du XIX^e siècle. Inventons plutôt le droit du travail du XXI^e siècle !

Mercredi **9 mars 2016**,
partout dans l'hexagone, les **écologistes**
participeront aux manifs, cortèges,
rassemblements et différentes initiatives
des opposant-es à la "**loi travail El Khomri**".

eelv.fr
@eelv
e.ecologie



soutenir.eelv.fr

Après la loi Macron, la loi El Khomri pointe du doigt les droits des salarié-es comme freins à la création d'emplois, à la relance économique, bref à une illusoire croissance.

Si la loi El Khomri est mise en œuvre, nous aurons de la précarité en plus, mais pas de chômage en moins !

Les accords d'entreprise pourront primer sur les accords de branche et le droit du travail.

Ce serait donc là où le salarié est le plus isolé et fragilisé qu'on établirait les normes sociales, on organise la course au moins-disant social entre les entreprises d'un même secteur !

Travailler plus pour gagner moins !

Le projet de loi donnerait la possibilité de modifier le temps de travail sans modifier le salaire mensuel, sur la base d'un accord d'entreprise majoritaire.

Plus de répit.

Les 11 heures de repos entre deux journées de travail pourraient être fractionnées pour les salarié-es au forfait jours

Licenciements au rabais.

Les indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse seraient plafonnées et révisées à la baisse.

INVENTONS LE DROIT DU TRAVAIL DU XXI^e SIÈCLE !

- Reprenons le mouvement de **réduction du temps de travail** en proposant les quatre jours à la carte, et en ouvrant le droit au temps partiel choisi pour vivre mieux et créer des emplois.
- Mettons en place un **revenu universel d'existence**, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, y compris salariés, d'un montant suffisant pour vivre décemment.
- Augmentons la présence des salarié-es dans les conseils d'administration pour développer la **gestion partagée des entreprises**. Le projet de loi offre aux employeurs la possibilité de court-circuiter les corps intermédiaires en permettant aux organisations minoritaires de déclencher un référendum d'entreprise pour contrecarrer la position des organisations majoritaires, On sait très bien que sur les questions d'emploi ou de temps de travail, en période de crise économique, la peur du chômage permettra de faire passer la régression sociale.
- Instaurons une vraie **protection pour les nouveaux statuts** : autoentrepreneurs, vrais faux salarié-es type Uber, stagiaires, etc. Aujourd'hui ce modèle économique est inopérant car il ne contribue pas au financement de la protection sociale. Ces salarié-es, comme les autres, doivent être protégés en cas d'accidents du travail, de maladie, de licenciements...
- Rémunérons les **stagiaires** au minimum à 50 % du SMIC.
- Mettons en œuvre le **principe de responsabilité pour les employeurs** : plus les contrats sont courts, plus les cotisations doivent être élevées. Ce principe a commencé à être mis en application mais doit être amplifié.
- Engageons la **transition écologique** de notre société pour relancer l'activité dans les transports collectifs, la rénovation thermique des logements, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'agriculture biologique... 500000 emplois sont attendus, une politique cohérente et forte est nécessaire en la matière.

#NonALaLoiTravail

#InventonsLeDroitDuTravailDuXXIeSiecle

eelv.fr
@eeelv
e.ecologie



soutenir.eelv.fr